

1 / Droit à l'erreur ?

Cegid business est une application professionnelle qui gère les clients, les fournisseurs, les salariés, les articles, etc. Plus encore, il gère **les facturations, les salaires, les règlements, les déclarations fiscales et sociales**, etc., lesquelles **doivent être incontestables** lors de contrôles comptables ou fiscaux. Il en va de la fiabilité des données qui ne doivent pas pouvoir être modifiées après création, car elles vont servir de preuves auprès des actionnaires, des administrations comptables, fiscales ou sociales.

En conséquence, chaque opération validée ne peut plus faire l'objet de correction en cas d'erreur.

Une facture fautive ne peut être supprimée, elle doit faire l'objet d'une facture d'avoir pour rétablir les stocks et annuler l'écriture comptable, puis elle doit être recrée sans erreur, sans quoi la procédure de correction doit être reprise...

Cette contrainte est lourde car :

- elle oblige à **préparer consciencieusement** le travail à réaliser, puis à **contrôler, contrôler, contrôler** chaque opération avant validation.
- **L'utilisateur doit impérativement prendre conscience que ce logiciel n'a pas de touche annulation et qu'il n'est pas un jeu.**

Le non-respect, ou la non-compréhension de ces contraintes peut rapidement transformer la mise en œuvre de cette application en « galère ».

L'erreur doit être évitée car les corrections sont complexes voire impossibles.

2 / Utilisateurs et droit d'accès

Par nature, un PGI centralise la quasi-totalité des données de gestion d'une entreprise. Les accès aux données doivent donc être contrôlés, voir limités en fonction des utilisateurs. C'est pourquoi les PGI permettent de limiter et d'organiser les droits d'accès des utilisateurs.

Cegid Business possède principalement trois niveaux de droit d'accès :

Niveau	Droits correspondants
Administrateur de base de données	C'est le niveau le plus élevé. Cegid business est multi sociétés, l'administrateur de base est le seul à pouvoir gérer LES différentes entreprises . Il dispose de tous les droits notamment de celui de créer, dupliquer et sauvegarder des entreprises. L'administrateur de base de données ne doit pas communiquer son mot de passe.
Administrateur société	C'est le niveau intermédiaire. Il a tous les droits sur SON entreprise et notamment celui de paramétrer les droits des utilisateurs de la société. L'administrateur de société ne doit pas communiquer son mot de passe aux utilisateurs. Il est conseillé cependant qu'il soit remis au professeur.
Utilisateur	C'est le niveau le plus bas Ses droits sont limités à ceux que l'administrateur de société lui a octroyés.